

Note explicative sur les retombées financières pour Bavois (moyenne des 20 premières années)

Type de rémunération (selon données fournies par BavoisEole SA)	Montants totaux pour 20 ans	Par année en moyenne
1. Rémunération selon la convention de collaboration	3 700 000 CHF	185 000 CHF
2. Rémunération selon la promesse de constitution des droits de superficie [a]	700 000 CHF	35 000 CHF
3. Fonds de soutien de 1% des ventes nettes	800 000 CHF	40 000 CHF
4. Taxes, impôts	2 600 000 CHF	130 000 CHF
5. Dividendes (5% du capital-actions)	1 100 000 CHF	55 000 CHF
Total	8 900 000 CHF	445 000 CHF

[a] Cette rémunération correspond aux surfaces balayées par les hélices et aux servitudes d'accès sur les terrains communaux (chemins agricoles).

Ventes nettes

Ventes nettes = [Valeur brute issue des quantités produites] - [Valeur des quantités autoconsommées]

Point 1. Selon art.5 al. 1 de la convention 2011 : années 1-12 = 2.5% des ventes nettes (minimum 25 000 x 5 éoliennes) ; puis années 13-20 = 5.0% des ventes nettes (minimum 50 000 x 5 éoliennes)

Rémunération sur 20 ans = [12 Ventes nettes x 2.5%] + [8 Ventes nettes x 5%] = 0.3 Ventes nettes + 0.4 Ventes nettes = 0.7 Ventes nettes = 185 000 par an x 20 ans = CHF 3 700 000

D'où : Ventes nettes = 3 700 000 / 0.7 ≈ **CHF 5 285 000**

Point 3. Selon art.5 al. 2 de la convention 2011 : rémunération du fonds de soutien de 1% des ventes nettes annuellement

Ventes nettes = Rémunération Fonds de soutien / 1% = 40 000 / 0.01 = **CHF 4 000 000**

Les points 1 et 3 devraient être juridiquement basés sur des ventes nettes de même montant. On observe cependant une divergence inexplicable de ces valeurs. Par principe de prudence, nous retenons pour notre bulletin d'information la version des ventes nettes de **CHF 4 000 000** par an.

Dividendes

Point 5. Selon les informations de BavoisEole, le capital-actions financerait les 25% des investissements nécessaires, estimés à **CHF 50 000 000**.

D'où : Capital-actions = Investissement x 25% = 50 000 000 x 0.25 = **CHF 12 500 000**

Selon l'art.2 al. 3 de la convention 2011, la commune deviendrait actionnaire à hauteur de 5%, à condition de participer aux futures augmentations du capital-actions.

D'où : Part du capital-actions de la commune = 12 500 000 x 5% = **CHF 625 000**

Intérêts débiteurs s/emprunt communal = 625 000 x 3% = CHF 18 750 par an

Rendement brut des dividendes = 55 000 / 625 000 = 8.8% par an

Rendement net des dividendes = [Dividendes - Intérêts débiteurs] / 625 000 = [55 000 - 18 750] / 625 000 = 5.8% par an

Le versement d'un dividende présuppose, d'une part, d'être actionnaire, et d'autre part, de présenter un bénéfice annuel pendant plus de 20 ans. Le fait d'obtenir un rendement brut de 8.8% est ambitieux en soi, quel que soit le domaine d'activité.

Au vu de la faible rentabilité (voire négative) du secteur éolien, comment réaliser un tel résultat avec seulement CHF 4 000 000 de chiffre d'affaires net annuel ?

Note explicative sur les retombées financières pour Bavois (moyenne des 20 premières années)

Taxes, impôts

Point 4. De par les taxes et impôts encaissés par la commune, on peut calculer le bénéfice imposable de BavoisEole.

Taxes, impôts = Impôt foncier + Impôt complémentaire sur immeubles + Impôt sur capital + Impôt sur bénéfice

Estimation des impôts foncier et complémentaire sur immeubles = CHF 30 000 par an

Impôt sur capital = Capital-actions x Taux de base de 0.6‰ x Coefficient de 72% = 12 500 000 x 0.0006 x 0.72 = CHF 5 400 par an

Impôt sur bénéfice = 130 000 - Impôts foncier et complémentaire sur immeubles - Impôt sur capital = 130 000 - 30 000 - 5 400 = CHF 94 600 par an

D'où : Bénéfice imposable = Impôt sur bénéfice / [Taux de base de 3.33333% x Coefficient de 72%] = 94 600 / [0.0333333 x 0.72] ≈ **CHF 3 940 000** par an

Considérant des ventes nettes de CHF 4 000 000, des charges de CHF 3 800 000 (selon notre simulation d'octobre 2021) et un bénéfice de CHF 3 940 000, un besoin de subventionnement annuel peut ainsi être calculer :

Bénéfice = Ventes nettes - Charges + Subventions

D'où : Subventions = Bénéfice + Charges - Ventes nettes = 3 940 000 + 3 800 000 - 4 000 000 = **CHF 3 740 000** par an

Le besoin de subventionnement s'établirait ainsi à CHF 3 740 000 par an, et ce pendant plus de 20 ans. Or le subventionnement prenant fin après 15 ans d'exploitation, le bénéfice attendu dès la 16e année est quasi nul (soit 4 000 000 - 3 800 000 = CHF 200 000 par an).

Production nette

Production nette des installations = Ventes nettes / Prix de marché Romande Energie de CHF 0.1965 / kWh = 4 000 000 / 0.1965 = **20 356 000 kWh**

La production de 20.4 GWh par an atteint à peine le seuil d'intérêt national fixé à 20 GWh, qui est une condition essentielle pour l'obtention d'un subventionnement fédéral !

Impact du subventionnement éolien pour les ménages de Bavois

Selon les informations de BavoisEole, la consommation des 500 ménages de Bavois est de 4 GWh/an.

D'où : Quote-part aux subventions des 500 ménages de Bavois = Consommation de Bavois / Production nette = 4 000 000 kWh / 20 356 000 kWh = 19.65% ≈ 20%

Impôts cachés des ménages de Bavois affectés aux subventions de BavoisEole = Subventions BavoisEole x Quote-part Bavois = 3 740 000 x 0.20 ≈ **CHF 750 000**

Ainsi, les ménages de Bavois devraient déboursier annuellement CHF 750 000 d'impôts cachés afin que la commune puisse bénéficier de CHF 445 000 de rémunérations issues du projet éolien.

De plus, nous devons considérer le risque très élevé de pertes de la valeur immobilière des bâtiments. Une dépréciation de 20% seulement sur le patrimoine bâti du village représente une perte de **CHF 96 millions** (bulletin n° 8 de décembre 2021).